

PROCES-VERBAL N° 7
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 29 OCTOBRE 2018 A 20H00

Monsieur Alain Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Theres Brillet et Valérie Petoud, MM. Vincent Favre et Stéphane Favre
Est absent : Monsieur Luigi Gino Angelini

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 6 du 25 juin 2018
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal no 02/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020
7. Propositions individuelles
8. Divers.

3. Adoption du procès-verbal n° 6 du 25 juin 2018

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté par un levé de main.

4. Communications du bureau

Néant.

5. Communications municipales

1) Fusion des communes

M. Dominique Dafflon donne lecture des courriers reçus des Municipalités d'Assens et de Bioley-Orjulaz. Ils sont identiques et mentionnent que le nom de la future commune sera Assens et que c'est une volonté commune d'envisager un rapprochement à deux. Une fusion avec St-Barthélemy n'est donc pas à l'ordre du jour.

2) Affaire Eric Favre

M. Dafflon indique que la commune de St-Barthélemy a gagné le procès à la CDAP dans l'affaire qui l'opposait à M. Eric Favre. Ce dernier a fait recours au Tribunal fédéral qui ne jugera toutefois pas le dossier mais le jugera sur sa forme. Il rappelle qu'une plainte pénale a été déposée contre un membre de la Municipalité ; un témoin a d'ores et déjà été entendu et un second le sera bientôt.

3) Règlement sur les primes de départ

A la question qui lui est posée, M. Dafflon répond que le règlement sur les primes de départ de la Municipalité sera présenté au Conseil lors de la séance de décembre.

6. Préavis municipal no 02/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020

- a) Rapport de la commission des finances. Il est lu par M. Jean-Michel Favre.
La commission propose également de ne pas augmenter le taux d'imposition malgré les incertitudes financières. Elle demande à la Municipalité d'être vigilante sur les dépenses mais rappelle qu'il est temps de passer du statut de receveur plutôt que de payeur à la péréquation, soit en faisant des dépenses thématiques ou des investissements.
- b) Discussion
M. Philippe Petoud demande des explications sur les dépenses thématiques.
M. Dafflon lui répond que pour une commune comme la nôtre, les seules dépenses thématiques possibles concernent les routes. En décembre, la Municipalité fera des propositions d'investissements pour l'école, la grande salle et le bâtiment du Talent.
- c) Décision
Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :
- Vu le préavis municipal no 02/2018 ;
 - Ouï le rapport de la commission des finances ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Le Conseil communal décide à l'unanimité :
- D'accepter l'arrêté d'imposition 2019 et 2020 tel que présenté, comprenant un taux de 77% sur le revenu et la fortune.

7. Propositions individuelles

Néant

8. Divers

1. M. Rieubon interroge sur le revêtement du chemin AF reliant St-Barthélemy à Echallens–La Villaire qui doit être aménagé en dur selon la motion de Mme Mireille Fitzé et les réponses fournies en juin 2018.
M. Victor Favre lui répond qu'en raison de retard des services cantonaux pour l'approbation des subsides, les travaux ont pris beaucoup de retard. Ils devraient être exécutés dans la première moitié de l'année prochaine.
2. M. Bertrand Favre questionne sur les raisons pour lesquelles il n'y a qu'un seul arrêt de bus pour les écoliers empruntant les bus Fontannaz alors que CarPostal en a trois.
Mme Sandrine Favre répond que la commune n'est pas apte à statuer. Les parents qui le souhaitent doivent s'adresser directement à l'ASIRE. Elle ajoute que des demandes similaires ont déjà été faites à l'ASIRE.

3. Une discussion s'engage concernant des chiens laissés en liberté qui effraient et s'en prennent aux piétons, cyclistes et autres.

M. Dafflon précise que la Municipalité a mis deux propriétaires en demeure. Il espère que les mises en garde seront entendues car peu de choses peuvent être faites. En cas d'agression, il est utile de porter plainte à la gendarmerie.

4. M. Morier demande si la route entre St-Barthélemy et le futur giratoire de Bettens/Bioley sera rénovée.

M. Jean-Marc Favre répond que c'est le Canton qui en est responsable. Il ajoute qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu de la réaménager et qu'elle sera déclassée.

5. Le municipal M. Jean-Marc Favre revient sur la demande exprimée en juin dernier concernant l'accès à un point d'eau potable à la déchetterie. Son collègue, M. Victor Favre et lui-même ont étudié le raccordement qui ne poserait pas de problème. A contrario, l'évacuation de l'eau usée est compliquée et amènerait des frais estimés entre Fr. 25'000.— et Fr. 30'000.—. Il propose de mettre des gants à disposition de la population. La Municipalité n'ira pas plus loin dans les démarches. Seule une motion l'y contraindrait.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h40.

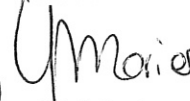
Prochaine séance : lundi 17 décembre 2018 à 20h00.

Le Président :


A. Favre



La Secrétaire :


Y. Morier

